

Les aides financières pour la prévention de l'exposition à la silice cristalline



Entreprises éligibles



- de **50**
salariés

Toutes les entreprises de **1 à 49 salariés**, dépendant du régime général à l'exclusion des établissements couverts par la fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière.



Aide financière proposée



Subvention prévention TPE : RISQUES CHIMIQUES PROs EQUIPEMENTS



Equipements financés

Système d'aspiration des poussières

Systèmes de brumisation

- Aspirateur de chantier classe H (selon cahier des charges)

En option et uniquement en complément du financement d'un aspirateur de chantier :

- Kit d'aspiration de poussières pour burineur ou perceuses
- Carter d'aspiration pour meuleuse, partiellement amovible, permettant une aspiration optimale des poussières, même dans les angles
- Carter d'aspiration pour rainureuse ou découpeuse

- Dispositif de brumisation pour abattage des poussières



Montant maximum versé

25 000 €

Spécifications techniques

Respect de la directive machine

- Les **machines électroportatives** sont soumises à la **directive « machine » 2006/42/CE** qui dispose que « la machine est conçue et construite pour être apte à assurer sa fonction et pour qu'on puisse la faire fonctionner... sans exposer quiconque à un risque lorsque ces opérations sont accomplies dans les conditions prévues par le fabricant, mais en tenant compte des mauvais usages raisonnablement prévisibles... ».
- (Les fabricants de machines doivent **afficher le niveau sonore généré par leur matériel**. La directive 2006/42/CE le préconise pour les valeurs de bruit dépassant 80 décibels).
- **Déclaration CE de conformité**, notice d'instructions rédigée en français et marquage CE.
- Privilégiez les outils légers (pas plus de 1 kg pour un usage fréquent), dotés d'un bon équilibrage et d'une poignée anti vibratile assurant une bonne préhension.

Pour aller plus loin :

- **Disques de meuleuse** : La norme et le décret 2003-158 exigent le marquage sur le disque de données précises telles que les restrictions d'emploi, le sens de rotation, la vitesse maximale de rotation, la vitesse maximale d'utilisation.
- **Disques en abrasifs agglomérés** : il existe une date limite d'utilisation (en effet leur constitution en résine et agglomérats perd ses propriétés au cours du temps).
- **Blocage de l'outil et l'effet rebond (kick-back)** : Au-delà des précautions évoquées plus haut, un certain nombre de dispositifs de protection sont dorénavant proposés par les fabricants. Ils permettent l'interruption de la machine dès qu'elle est lâchée ou dès que l'effort nécessaire pour la maintenir dépasse un certain seuil. Parmi ces dispositifs figure le système de débrayage mécanique basé sur la force centrifuge : le débrayage du disque a de multiples avantages. Il évite le rejet de la meuleuse sur l'opérateur ainsi que les secousses sur son bras. De plus, il empêche la détérioration du disque, limitant ainsi le risque d'éclatement.

Factures

La date de facturation sera impérativement postérieure à la date de signature de la convention. Ces factures seront visées par l'ingénieur-conseil du Service Prévention de la Caisse, après contrôle éventuel dans l'établissement de l'installation effective par le contrôleur de sécurité du secteur.

Achat :

Les équipements faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail, leasing, location longue durée ou location, ne peuvent être pris en compte

Subvention « Risques Chimiques Pros Equipements »

Montant de la subvention

L'entreprise pourra bénéficier de la subvention « Risques Chimiques Pros Equipements » à hauteur de :

- **50% du montant hors taxes (HT)** des sommes engagées pour les équipements destinés au captage des polluants ou réduisant les risques d'exposition et pour la compensation de l'air extrait associée ;

La subvention est plafonnée à **25 000 euros** pour montant minimum d'investissement de **2000 € HT**. Les demandes sont acceptées dans la limite du budget alloué à cette aide financière.

Equipements financés :

- Aspirateur de chantier classe H (selon cahier des charges)

En option et uniquement en complément du financement d'un aspirateur de chantier :

- Kit d'aspiration de poussières pour burineur ou perceuses
- Carter d'aspiration pour meuleuse, partiellement amovible, permettant une aspiration optimale des poussières, même dans les angles
- Carter d'aspiration pour rainureuse ou découpeuse

- Dispositif de brumisation pour abattage des poussières

Comment faire :

Faire sa demande en ligne sur [net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr) et se reporter aux documents disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.ameli.fr/gard/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales/risques-chimiques-pros-equipements>